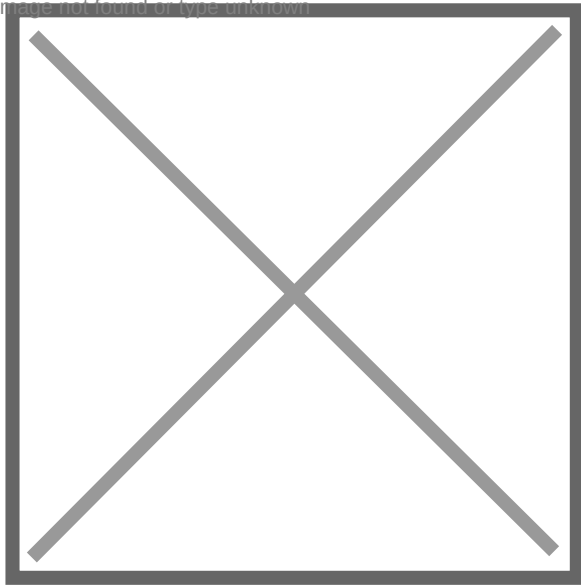


Image not found or type unknown



Baisse de salaire ou pas ?

Par **pimky**, le **16/12/2016 à 15:03**

Bonjour,
J'interviens pour mon mari dont le cas est un peu complexe. En 2008 il a été embauché en cdi dans une entreprise en tant que Responsable achats et percevait le smic. Entre temps son patron a ouvert une autre entreprise et l'a donné le poste de Agent administratif statut cadre sans résilier son ancien contrat et sans lui en faire un nouveau. Tous les mois il reçoit son chèque et le bulletin de paye correspondant. Aujourd'hui son patron veut le faire signer un nouveau contrat de travail en baissant son salaire.
Mes questions sont les suivantes : a-t-il le droit de le faire ? dans le cas où mon mari refuserait, serait-ce un motif de licenciement ?

Par **Visiteur**, le **16/12/2016 à 15:24**

Bjr,
Une baisse de salaire ne peut s'accepter. Il est toujours au SMIC ?
Si licenciement, il serait "économique".
A lui de voir.

Par **NANA 92**, le **13/02/2017 à 13:20**

bjr
j'avais jusqu'à une prime de contrepartie aujourd'hui mon employeur souhaiterait supprimer cette prime et me rémunérer à l'acte ou en faisant ça je vois ma rémunération baisser
que faire
cette suppression intervient en cours d'année
hors mes impôts tiennent compte de cette prime l'année suivante
merci de votre réponse